

economiesuisse
Messieurs
R. Ramsauer et T. Pletscher
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 30 août 2005
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0546.doc
NOL/flr

Passeport biométrique - Introduction

Messieurs,

Votre courriel du 19 juillet 2005 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'évolution internationale en matière de documents d'identité et a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de préparer une révision de la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses et de l'ordonnance y relative, en vue d'introduire le passeport biométrique, à titre d'essai et au plus tôt en septembre 2006.

Remarques générales

Le projet prévoit que chaque document d'identité comporte une puce avec des données biométriques, à savoir l'image numérisée du visage, les empreintes digitales et le schéma de l'iris. Aujourd'hui, seul l'image est obligatoire, même si certaines données telles que la taille et la couleur des yeux, le nom, le prénom, la date de naissance, le domicile et la signature sont également stockées dans le passeport.

Le lancement de ce nouveau passeport est dû à la décision des 27 pays – dont la Suisse – qui participent au Visa Waiver Programme (accord permettant aux ressortissants des états concernés d'entrer aux Etats-Unis sans visa) de se doter de documents avec des données biométriques. L'Organisation mondiale de l'aviation civile demande également l'introduction de ce type de passeport, tout comme l'UE qui a adopté un règlement obligeant les pays membres à se doter, dès 2006, de passeport avec une puce électronique.

Le passeport biométrique présente un degré élevé de fiabilité et sera protégé contre les falsifications et la lecture non autorisée.

Dans un premier temps, la Suisse envisage de créer un projet pilote : seulement 100'000 passeports seront édités et réservés aux personnes qui feront la demande et justifieront le besoin de ce type de documents. Les Suisses désirant se rendre aux Etats-Unis auront besoin d'un passeport biométrique, sauf s'ils possèdent déjà un passeport modèle 2003 émis avant le 26 octobre 2005.

Remarques spécifiques

Le passeport biométrique présente un degré élevé de fiabilité. Par contre, il est regrettable que le passeport biométrique n'ait pas été intégré dans les passeports « version 2003 ».

Durant un certain laps de temps, la Suisse disposera de 2 types de passeports : le passeport « version 2003 » et le passeport biométrique : cela est regrettable et conduira inévitablement à des tracasseries administratives et financières pour les administrés et l'administration.

Il est également fâcheux que les personnes désirant voyager aux Etats-Unis avec un passeport « version 2003 » émis après le 26 octobre 2005 doivent également demander un visa de CHF 150.- pour un bref voyage aux Etats-Unis ou pour une simple escale sur sol américain. Et pour simplifier le tout, ces personnes devront se déplacer personnellement à l'Ambassade des Etats-Unis à Berne pour demander un tel visa. Ce point doit être impérativement modifié. Nous encourageons vivement nos autorités fédérales à tenter une renégociation avec les Etats-Unis pour la bonne marche des relations commerciales Suisse-Etats-Unis.

* * * * *
* *

En conclusion, il est évident que le passeport biométrique présente un degré élevé de fiabilité, toutefois le projet qui nous est soumis nous laisse une impression très mitigée quant au traitement des passeports après le 26 octobre 2005, en particulier pour les personnes désirant se rendre aux Etats-Unis ou devant faire un passage aérien sur cet Etat.

Un remaniement du projet dans le sens des remarques ci-dessus est souhaitable.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Norma Luzio
Sous-directrice